

IV

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1912

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1912 s'élève à	fr. 30,464,600 »
Les crédits alloués pour 1911 montent à	30,288,200 »
	176,400 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1912	fr. 28,772,600 »
— 1911	28,338,200 »
	434,400 »

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1912	fr. 1,692,000 »
— 1911	1,950,000 »
	258,000 »
Soit en plus pour l'exercice 1912	fr. 176,400 »

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé pour 1912	fr. 709,000 »
— alloué pour 1911	673,000 »
	36,000 »

nécessaire pour mettre le crédit en rapport avec l'état actuel des cadres, pour accorder les augmentations normales de traitement et pourvoir aux places dont la création serait reconnue nécessaire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 6. — *Cour de Cassation. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	293,000	»
— alloué pour 1911		292,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

nécessité par l'application des lois et règlements relatifs aux traitements.

ART. 8. — *Cours d'appel. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	1,494,000	»
— alloué pour 1911		1,479,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	15,000	»

ART. 10. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	3,860,000	»
— alloué pour 1911		3,660,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	200,000	»

ART. 11. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	30,000	»
— alloué pour 1911		29,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

Accroissement du nombre des affaires traitées dans les greffes.

ART. 12. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	2,234,000	»
— alloué pour 1911		2,210,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	24,000	»

Les augmentations demandées aux articles 8, 10 et 12 ont pour causes

NOTE PRELIMINAIRE.

principales la création d'un certain nombre de places dans les tribunaux de première instance et les justices de paix (lois du 12 août 1911), les augmentations de traitement résultant de l'élévation du tribunal de Charleroi à la première classe, l'amélioration des conditions d'avancement pécuniaire des commis des parquets et des employés des greffes.

ART. 13. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	48,000	»
— alloué pour 1911		45,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	3,000	»

L'extension de la compétence des juges de paix (loi du 12 août 1911) doit entraîner un accroissement des frais de bureau des greffes.

CHAPITRE III.

JUSTICE MILITAIRE.

ART. 14. — *Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	44,000	»
— alloué pour 1911		43,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

résultant de l'application des lois et des règlements concernant les traitements.

CHAPITRE VI.

PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.

ART. 22. — *Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du Moniteur.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	350,000	»
— alloué pour 1911		325,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	25,000	»

nécessité principalement par le développement des impressions, qui exige un renforcement du personnel des typographes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VII.

CULTES.

ART. 27. — *Clergé supérieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	319,000	»
— alloué pour 1911		318,600	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	400	»

résultant de l'application de la loi sur les traitements.

ART. 28. — *Clergé inférieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	6,050,000	»
— alloué pour 1911		6,045,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

Ce crédit est resté au même chiffre depuis plusieurs années. Le complément aujourd'hui demandé est destiné à la création de nouvelles places nécessitée par l'accroissement de la population.

CHAPITRE VIII.

BIENFAISANCE.

Établissements de bienfaisance et d'aliénés.

ART. 36. — *Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés ; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	200,000	»
— alloué pour 1911.		150,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	50,000	»

Le crédit, fixé à 150,000 francs depuis plusieurs années, est devenu manifestement insuffisant pour faire face aux besoins. La nécessité où l'on s'est trouvé, dans certains cas, d'échelonner sur cinq ou six exercices les subsides alloués aux communes et aux administrations charitables les met

NOTE PRÉLIMINAIRE.

dans le cas de devoir recourir au moyen coûteux d'avances faites par la Caisse générale d'épargne et de retraite. Un relèvement assez important du crédit permettra de revenir progressivement à une situation normale.

Écoles de bienfaisance de l'État.

ART. 38. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements. (Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1912	fr.	643,000	»
— alloué pour 1911		625,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	18,000	»

Une somme de 15,000 francs est destinée à des augmentations normales de traitements; celle de 3,000 francs, en charge temporaire, est demandée aux fins de rémunérer un médecin spécialiste chargé de l'étude de la tuberculose dans les écoles de bienfaisance; cette étude durera quelques années.

CHAPITRE IX.

PRISONS.

ART. 43. — *Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	1,240,000	»
— alloué pour 1911		1,210,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	30,000	»

nécessité par l'accroissement du nombre des journées d'entretien des détenus.

ART. 45. — *Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	40,000	»
— alloué pour 1911		37,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	3,000	»

nécessité par l'extension du personnel de la surveillance.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 47. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	1,632,000	»
— alloué pour 1911		1,614,000	»
		18,000	»
AUGMENTATION.		fr.	18,000

destinée aux augmentations normales de traitements, ainsi qu'à la création d'une place de commis à la prison de Courtrai et de dix places de surveillant à la prison de Forest.

ART. 49. — *Frais d'impression et de bureau.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	24,000	»
— alloué pour 1911.		20,000	»
		4,000	»
AUGMENTATION.		fr.	4,000

nécessaire pour mettre le crédit à la hauteur des besoins constatés.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XIII.

SERVICES DIVERS.

ART. 60. — *Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Charleroi. — Plans. — Acquisition de terrains. — Travaux de construction et de parachèvement.*

Crédit demandé : 400,000 francs,

ayant le même objet que celui alloué pour l'exercice 1911.

ART. 61. — *Travaux d'agrandissement et d'amélioration aux écoles de bienfaisance de l'État. — Acquisition de terrains. — Matériel en vue de la réorganisation de l'enseignement professionnel.*

Crédit demandé : 170,000 francs.

ART. 62. — *Église de Notre-Dame, à Laeken. — Parachèvement.*

Crédit demandé : 268,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 63. — *Construction d'une nouvelle église et d'un presbytère pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon. — Ameublement de l'église.*

Crédit demandé : 233,000 francs.

ART. 64. — *Eglise des SS. Pierre et Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges. — Construction des clochers de l'église.*

Crédit demandé pour 1912 : 36,000 francs.

Les crédits demandés aux articles 61, 62, 63 et 64 sont destinés à la continuation des travaux en cours.

ART. 65. — *Subside à la commune de Watermael-Boitsfort pour la construction de l'église de Boitsfort.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Ce crédit est destiné à payer à la commune de Watermael-Boitsfort une partie du subside promis.

ART. 66. — *Construction d'une maison de refuge pour femmes, à Bruges.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Ce crédit est destiné à l'achèvement des travaux en cours.

ART. 67. — *Asiles d'aliénés de l'État à Tournai et à Mons. — Achat de terrains. — Agrandissement. — Construction d'une section pour aliénés criminels à l'asile de Tournai.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

La réunion en un seul des deux crédits demandés au Budget de l'exercice 1911 pour les asiles d'aliénés de Tournai et de Mons permet de réduire les prévisions de 25,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 68. — *Institution royale de Messines. — Amélioration des locaux.*

Crédit demandé : 25,000 francs.

Ce crédit a pour objet la continuation des travaux d'amélioration.

ART. 69. — *Subside à la province de la Flandre orientale pour la reconstruction du séminaire de Gand.*

Crédit demandé : 60,000 francs.

Ce crédit est destiné à payer une seconde partie du subside promis à la province de la Flandre orientale.

ART. 70 (nouveau). — *École de bienfaisance de l'Etat pour filles, à Namur. — Travaux de clôture, de nivellement et d'appropriation des terrains.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

L'école de bienfaisance de Namur est logée depuis de longues années dans l'ancienne prison. Il s'agit de construire un établissement dans une situation plus convenable, avec des installations mieux appropriées. Les locaux actuels de l'école seront remis à l'Administration des Chemins de fer, qui projette de concentrer dans un seul bâtiment divers services installés dans des maisons louées.

(10)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1912 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-huit millions sept cent septante deux mille six cents francs fr. 28,772,600 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million six cent nonante-deux mille francs 1,692,000 »

Soit ensemble à la somme de trente millions quatre cent soixante-quatre mille six cents francs fr. 30,464,600 » conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 14 octobre 1911.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil.

Op de voordracht van Onze Ministers van Justitie en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Justitie voor het dienstjaar 1912 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van acht en twintig miljoen zeven honderd twee en zeventig duizend zes honderd frank fr. 28,772,600 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van een miljoen zes honderd twee en negentig duizend frank. 1,692,000 »

Te zamen op de som van dertig miljoen vier honderd vier en zestig duizend zes honderd frank fr. 30,464,600 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 14ⁿ October 1911.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Justitie,

H. CARTON DE WIART.

*Le Ministre des Finances,**De Minister van Financiën,*

M. LEVIE.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1912.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000	°
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	709,000	°
3	Matériel	90,000	°
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	9,000	°
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	18,000	°
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. — Personnel	293,000	°
7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe.	5,200	°
8	Cours d'appel. — Personnel	1,494,000	°
9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	35,000	°
10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel	3,860,000	°
11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	30,000	°
12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel	2,254,000	°
13	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.	48,000	°
			7,909,200

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE
VOOR HET DIENSTJAAR 1912.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HIDDENBESTUUR.			
1	Jaarweldc van den Minister	21,000 »	
2	Jaarwelden der ambtenaren, beambten en bedienden	700,000 »	
3	Materieel	90,000 »	844,000 »
4	Kosten voor opmaken en uitgeven van statistiekwerken. — Aandeel van België in de uitgaven van de Internationale Commissie der gevangcnissen	9,000 »	
5	Reis- en verblijfkosten en zendingen buiten 's lands	15,000 »	
HOOFDSTUK II.			
RECHTERLIJKE MACHT.			
6	Hof van verbreking. — Personeel	293,000 »	
7	Hof van verbreking. — Materieel. — Vergoedingen aan den griffier voor het materieel der griffie	5,200 »	
8	Hoven van beroep. — Personeel	1,494,000 »	
9	Hoven van beroep. — Materieel — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies	35,000 »	7,990,200 »
10	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Personeel	3,860,000 »	
11	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies	30,000 »	
12	Vredcgerechten en politierechtbanken. — Personeel	2,234,000 »	
13	Vredcgerechten en politierechtbanken — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies	48,000 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
JUSTICE MILITAIRE.			
14	Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.	44,000 °	160,000 °
15	Cour militaire. — Matériel	2,000 °	
16	Conseils de guerre. — Personnel	106,000 °	
17	Conseils de guerre — Matériel	8,000 °	
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE JUSTICE.			
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion. (<i>Crédit non limitatif</i>)	2,400,000 °	2,416,000 °
19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels.	1,000 °	
20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	15,000 °	
CHAPITRE V.			
PALAIS DE JUSTICE			
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.	80,000 °	80,000 °
CHAPITRE VI.			
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.			
22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i>	350,000 °	
25	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	140,000 °	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
HOOFDSTUK III.			
KRIJSGERECHT.			
14	Krijsgerechtshof. — Personeel. — Vergoedingen voor den dienst van het secretariaat van den auditeur-generaal	44,000 .	160,000 .
15	Krijsgerechtshof. — Materieel	2,000 .	
16	Krijgsraden. — Personeel	108,000 .	
17	Krijgsraden. — Materieel	8,000 .	
HOOFDSTUK IV.			
GERECHTSKOSTEN.			
18	Gerechtskosten in lijfstraffelijke en boetstraffelijke zaken en in politiezaken, de kosten van mededeelingen per telefoon inbegrepen. (De kosten van vervoer der op de grens gebrachte vreemdeelingen worden met de gerechtskosten gelijkgesteld en volgens dezelfde tarieven verrekkend.) Kosten van beteekening der uitdrijvingsbesluiten. (Onbepaald krediet.)	2,400,000 .	2,416,000 .
19	Jaarwedden van de uitvoerders der lijfstraffelijke vonnissen	1,000 .	
20	Jaarwedden der aangestelden tot begeleiding der celrijtuigen	15,000 .	
HOOFDSTUK V.			
PALEIZEN VAN JUSTITIE.			
21	Opbouw, herstelling en onderhoud van lokalen. — Toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten om haar te helpen behoorlijke lokalen te verschaffen voor den dienst der rechtbanken en der vrederegerechten. — Meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel : vervaardiging, onderhoud en herstelling. — Vergelding voor den onderhoudsdienst der meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel. — Meubelen der beroepshoven van Gent en Luik en van de lokalen der Krijgsraden.	80,000 .	80,000 .
HOOFDSTUK VI.			
OFFICIELE UITGAVEN. — COMMISSIËN EN JURY'S.			
22	Jaarwedden en dagloon van het personeel van bestuur en werkhuisen van den <i>Monteur</i>	350,000 .	
23	Drukken van de <i>Verzameling der wetten</i> , van den <i>Monteur</i> , van de <i>Annales parlementaires</i> , van de <i>Beknopte Verslagen der handelingen van de Kamers</i> en bijkomende werken	140,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel.	8,000 »	520,000 »
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le Royaume de Belgique.	12,000 »	
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	10,000 »	
CHAPITRE VII.			
CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique	519,000 »	
28	Clergé inférieur du culte catholique	0,050,000 »	
29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises.	900,000 »	
30	Culte protestant et anglican. — Personnel.	94,000 »	7,415,200 »
31	Culte protestant et anglican. — Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	15,000 »	
32	Culte israélite. — Personnel	28,200 »	
33	Culte israélite. — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues	1,000 »	
34	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 »	
CHAPITRE VIII.			
BIENFAISANCE.			
<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>			
35	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État (<i>Crédit non limitatif</i>).	5,500,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
24	Uitgeven van eene verzameling van onderrichtingen-omzendbrieven van het Departement van Justitie uitgegaan; drukken van voorwetsontwerpen en andere wetgevingsbescheiden; reiskosten en andere kosten van de leden der commissiën van wetgeving en der examenjury's. — Materieel	8,000	520,000
25	Uitgeven van eene verzameling der oude wetten van de Oostenrijksche Nederlanden, van het prinsdom Luik en van andere landen welke grondgebied in het Koninkrijk België is begrepen	12,000	
26	Jaarwedden en vergoedingen van beamtten gehecht aan de Koninklijke Commissie voor het uitgeven der oude wetten	10,000	
HOOFDSTUK VII.			
EEREDIENSTEN.			
27	Hoogere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	319,000	
28	Lagere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	6,050,000	
29	Toelagen aan provinciën, gemeenten en kerkfabrieken voor de gebouwen tot den katholieken eeredienst dienende, daaronder begrepen de dubbeldienstige torens, de eeredienstkosten in de kerk van het kamp van Beverloo en de meubilering van de kerken.	900,000	
30	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Personeel	94,000	7,415,200
31	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Toelagen voor eeredienstkosten en verschillende uitgaven	13,000	
32	Israëlitische eeredienst — Personeel	28,200	
33	Israëlitische eeredienst. — Kantoorkosten van het centraal consistorie en onvoorziene uitgaven.	1,000	
34	Toelagen aan de provinciën, gemeenten en consistoriën tot oprichting van gebouwen aan den protestantschen en israëlitischen eeredienst gewijd	10,000	
HOOFDSTUK VIII.			
WELDADIGHEID.			
<i>Gestichten van weldadigheid en huizen voor krankzinnigen.</i>			
35	Kosten van onderhoud en vervoer van behoeftigen door de wet ten laste van den Staat gebracht. (Onbepaald krediet.)	3,500,000	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
36	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés ; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	200,000	•
37	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles.	15,000	•
<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>			
38	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements (Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire.)	645,000	5,665,000 •
39	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement	900,000	•
40	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtimens et immeubles	330,000	•
41	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	70,000	•
42	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000	•
CHAPITRE IX.			
PRISONS.			
43	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfertement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	1,240,000	•
44	Salaires des détenus.	215,000	•
45	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel	40,000	•
46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	20,000	•
47	Traitemens des fonctionnaires et employés	1,632,000	3,431,200 •
48	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	50,200	•

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
36	Toelagen te verleenen : 1 ^o als buitengewone toelagen aan gemeenten, aan gestichten van weldadigheid, aan gestichten voor blinden en doofstommen en aan gestichten voor krankzinnigen; 2 ^o tot onderstand aan behoeftige krankzinnigen en aan de slachtoffers van militaire oogziekte, die geen recht hebben op pensioen of hulpgeld ten laste van het Departement van Oorlog.	200,000 "	
37	Reis- en verblijfkosten en vergoedingen van den algemeenen opziener der gestichten van weldadigheid en der huizen voor krankzinnigen, van de toegevoegde opzickers, alsmede van de leden en secretarissen van de comiteiten van toezicht dezer laatste gestichten .	15,000 "	
<i>Weldadigheidsscholen van den Staat.</i>			
38	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Personeel, daaronder de reiskosten van de leden der comiteiten van toezicht en van ambtenaren en beambten dier gestichten. (<i>Inbegrepen eene som van 3,000 frank als tijdelijke last.</i>)	645,000 "	5,663,000 "
39	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Ter beschikking van de Regeering gestelde leerlingen	900,000 "	
40	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Materieel. — Gebouwen en onroerende goederen.	330,000 "	
41	Bescherming van jonge lieden die de weldadigheidsscholen van den Staat verlaten . .	70,000 "	
42	Koninklijke Commissie der patronaten en tot bescherming der kindsheid.	5,000 "	
HOOFDSTUK IX.			
GEVANGENISSEN.			
43	Onderhoud, kleeding, slaapperief en voeding der gevangenen. Vervoer per buitengewone correspondentiën van zekere gevangenen en reiskosten hunner bewakers. — Verbruik- en verwerkwaren	1,240,000 "	
44	Werkloon der gevangenen	215,000 "	
45	Maken en kosten van kleeding en uitrusting der wachters. — Wapening van het personeel.	40,000 "	
46	Reiskosten van de leden der commissiën, der ambtenaren en beambten	20,000 "	
47	Jaarwedden der ambtenaren en beambten.	1,632,000 "	3,431,200 "
48	Vergoeding voor huisvesting aan zekere ambtenaren en beambten.	50,200 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
49	Frais d'impression et de bureau	24,000 •	
50	Patronages préventifs de la criminalité et du vagabondage. Protection des mineurs . .	55,000 •	
51	Mobilier : achat, confection et entretien. — Bâtiments : entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles	175,000 •	
CHAPITRE X.			
FRAIS DE POLICE.			
52	Mesures de sûreté publique	60,000 »	60,000 •
CHAPITRE XI.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.			
53	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	60,000 »	
54	Pensions civiles (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1912 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>)	20,000 •	
55	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1912 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>)	16,000 •	
56	Secours à des ministres des cultes	30,000 »	167,000 •
57	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse	31,000 •	
58	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département	10,000 •	
CHAPITRE XII.			
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
59	Subsides à des revues scientifiques relatives au droit; achat de livres destinés aux tribunaux; dépenses imprévues non libellées au Budget	17,000 »	17,000 •
TOTAL.fr.			28,772,600 •

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
49	Druk- en kantoorkosten	24,000 »	
50	Patronaten tot voorkoming van misdaden en landlooperij, Bescherming der minderjarigen.	55,000 »	
51	Meubelen : aankoop, maken en onderhoud. — Gebouwen : onderhoud en verbetering. — Huurprijs van goederen.	175,000 »	
HOOFDSTUK X.			
POLITIEKOSTEN.			
52	Maatregelen van openbare veiligheid	60,000 »	60,000 »
HOOFDSTUK XI.			
WEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID, PENSIOENEN EN HULPVERLEENING.			
53	Tijdelijke wedden van beschikbaarheid voor ambtenaren en beambten der onderscheidene van het Departement afhingende diensten	60,000 »	
54	Burgerlijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1912 en de gesloten dienstjaren.) (Onbepaald krediet.)	20,000 »	
55	Geestelijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1912 en de gesloten dienstjaren.) (Onbepaald krediet.)	16,000 »	
56	Hulpverlening aan bedienaren der eerediensten	30,000 »	167,000 »
57	Te verleen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige magistraten, ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten der onderscheidene van het Departement afhingende diensten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeeren	51,000 »	
58	Te verleen hulp, wanneer ongelukkige omstandigheden voorhanden zijn, wegens kosten van laatste ziekte en teraardbestelling van magistraten, ambtenaren, beambten en bezoldigde agenten, in werkelijken dienst of op pensioen gesteld, der onderscheidene van het Departement afhingende diensten	10,000 »	
HOOFDSTUK XII.			
VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
59	Toelagen aan wetenschappelijke tijdschriften, betreffende de rechtswetenschap; aankoop van aan de rechtbanken te verstrekken boeken; onvoorziene uitgaven niet in de Begrooting beschreven.	17,000 »	17,000 »
TOTAAL . . . fr.			28,772,600 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XIII.			
SERVICES DIVERS			
60	Construction de prisons cellulaires à Audenaerde et à Charleroi. — Plans. — Acquisition de terrains. — Travaux de construction et de parachèvement	400,000 »	
61	Travaux d'agrandissement et d'amélioration aux écoles de bienfaisance de l'État — Acquisition de terrains. — Matériel en vue de la réorganisation de l'enseignement professionnel	170,000 »	
62	Église de Notre-Dame, à Laeken. — Parachèvement	268,000 »	
65	Construction d'une nouvelle église et d'un presbytère pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon. — Ameublement de l'église	233,000 »	
64	Église des SS.-Pierre-et-Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges; construction des clochers de l'église	36,000 »	
65	Subside à la commune de Watermael-Boitsfort pour la construction de l'église de Boitsfort	50,000 »	1,692,000 »
66	Construction d'une maison de refuge pour femmes, à Bruges	200,000 »	
67	Asiles d'aliénés de l'État, à Tournai et à Mons. — Achat de terrains. — Aggrandissement. — Construction d'une section pour aliénés criminels à l'asile de Tournai.	200,000 »	
68	Institution royale de Messines. — Amélioration des locaux	25,000 »	
69	Subside à la province de la Flandre orientale pour la reconstruction du séminaire de Gand	60,000 »	
70	École de bienfaisance de l'État pour filles, à Namur. — Travaux de clôture, de nivellement et d'appropriation des terrains.	30,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. fr.			30,464,600 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 14 octobre 1911.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

H. CARTON DE WIART.

Le Ministre des Finances,

M. LEVIE.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk.
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XIII.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
60	Bouwen van celgevangenhuisen te Oudenaarde en Charleroi. — Plans. — Aankoop van gronden. — Werken tot aanbouw en voltooiing.	400,000 »	
61	Vergrootings- en verbeteringswerken in de weldadigheidsscholen van den Staat — Aankoop van gronden — Materieel met het oog op de herinrichting van het beroeps- onderwijs	170,000 »	
62	Onze-Lieve-Vrouw-kerk van Laeken. — Voltooiing	268,000 »	
63	Bouwen van eene nieuwe kerk en van eene pastorie in de parochie Sint-Martinus, te Aarlen — Meubilering van de kerk	235,000 »	
64	Kerk der HH Petrus en Paulus, te Oostende. — Optrekken, als bijgebouw, eener bidkapel bestemd tot het ontvangen van het monument opgericht ter nagedachtenis van de eerste Koningin der Belgen; bouwen der torens van de kerk	50,000 »	
65	Toelage aan de gemeente Watermael-Boschoorde voor het bouwen van de kerk te Boschoorde	50,000 »	
66	Bouwen van een toevluchthuis voor vrouwen, te Brugge	200,000 »	
67	Staats-krankzinnigengestichten te Doornik en te Bergen — Aankoop van gronden. — Vergroting. — Bouwen van eene afdeling voor misdadige krankzinnigen in het gesticht van Doornik.	200,000 »	
68	Koninklijk gesticht te Meessen. — Verbetering der lokalen	25,000 »	
69	Toelage aan de provincie Oost-Vlaanderen voor het heropbouwen van het seminarie te Gent	00,000 »	
70	Staats-Weldadigheidsschool voor meisjes, te Namen. — Omheiningswerken, van niveleering en geschiktmaking van de gronden.	30,000 »	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE. . . fr.			1,692,000 »
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE. . . fr.			50,464,600 »

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 14^u October 1911.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Justitie,

H. CARTON DE WIART.

De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

(94)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1912

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	.	.	21,000	21,000	
709,000	673,000	36,000	.	688,000	647,996 51	<p>(1) Application de l'article 5 de l'arrêté organique.</p> <p>(2) Application à trois directeurs généraux de l'article 5 de l'arrêté organique.</p> <p>(3) Deux inspecteurs généraux avec rang et traitement de directeur général et application de l'article 5 de l'arrêté organique à un inspecteur général.</p> <p>(4) Application à deux chefs de division de l'article 5 de l'arrêté organique.</p> <p>(5) Trois contrôleurs avec rang et traitement de chef de division.</p> <p>(6) Application de l'article 5 de l'arrêté organique à un commis de 1^{re} classe, de l'article 5^{bis} à un commis de 1^{re} classe.</p> <p>(7) Application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 8 septembre 1890.</p> <p>(8) Id à deux messagers.</p> <p>(9) Id. à une nettoyeuse.</p>
730,000	694,000	36,000	.	679,000	668,996 51	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																			
		REPORT. . . fr.																																																			
		<i>Matériel.</i>																																																			
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, reliures, etc. fr. 45,000 »																																																			
	b.	Éclairage et chauffage 18,000 »																																																			
	c.	Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles 27,000 »																																																			
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale																																																			
5	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger																																																			
		TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.																																																			
 CHAPITRE II. ORDRE JUDICIAIRE. COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>																																																					
6	»	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 20%;">APPOINTEMENTS PAR AN.</th> <th style="width: 20%;">MONTANT de la DÉPENSE.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>17,200</td> <td>17,200</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>15,900</td> <td>15,900</td> </tr> <tr> <td>15</td> <td>11,250 à 12,150</td> <td>171,750</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>16,500</td> <td>16,500</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>12,000 à 12,300</td> <td>24,300</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>9,500</td> <td>9,500</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>6,000 à 6,500</td> <td>12,300</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>4,800</td> <td>4,800</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>5,200</td> <td>5,200</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>1,400 à 5,000</td> <td>6,400</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>1,800 à 2,400</td> <td>6,200</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>750</td> <td>4,500</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>200</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>500</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>650</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,700</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	1	17,200	17,200	1	15,900	15,900	15	11,250 à 12,150	171,750	1	16,500	16,500	2	12,000 à 12,300	24,300	1	9,500	9,500	2	6,000 à 6,500	12,300	1	4,800	4,800	1	5,200	5,200	3	1,400 à 5,000	6,400	5	1,800 à 2,400	6,200	6	750	4,500	»	»	200	»	»	500	»	»	650	»	»	1,700
NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.																																																			
1	17,200	17,200																																																			
1	15,900	15,900																																																			
15	11,250 à 12,150	171,750																																																			
1	16,500	16,500																																																			
2	12,000 à 12,300	24,300																																																			
1	9,500	9,500																																																			
2	6,000 à 6,500	12,300																																																			
1	4,800	4,800																																																			
1	5,200	5,200																																																			
3	1,400 à 5,000	6,400																																																			
5	1,800 à 2,400	6,200																																																			
6	750	4,500																																																			
»	»	200																																																			
»	»	500																																																			
»	»	650																																																			
»	»	1,700																																																			
		<i>Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe.</i>																																																			
7	»	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>La Cour.</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Le parquet</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Dépenses éventuelles.</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Indemnités pour le matériel de greffe</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> </tbody> </table>	La Cour.	»	»	Le parquet	»	»	Dépenses éventuelles.	»	»	Indemnités pour le matériel de greffe	»	»																																							
La Cour.	»	»																																																			
Le parquet	»	»																																																			
Dépenses éventuelles.	»	»																																																			
Indemnités pour le matériel de greffe	»	»																																																			
		A REPORTER. . . fr.																																																			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
750,000	694,000	36,000	»	679,000	668,996 31	
90,000	90,000	»	»	92,800	89,997 54	
9,000	9,000	»	»	13,900	11,060 86	
15,000	15,000	»	»	22,200	14,496 80	
844,000	808,000	36,000	»	807,900	784,551 51	
AUGMENTATION. . fr.		36,000				
293,000	292,000	1,000	»	292,000	284,533 64	
3,200	3,200	»	»	5,200	3,313 »	
298,200	297,200	1,000	»	297,200	288,846 64	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.							
		REPORT. fr.							
			COURS D'APPEL. — <i>Personnel.</i>						
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>NUMÉRO des articles.</th> <th>LITTÉRA des dévelop- pements.</th> <th>NOUVEAU NOMBRE d'agents.</th> <th>APPOINTEMENTS PAR AN.</th> <th>MONTANT de la DÉPENSE.</th> </tr> </thead> </table>	NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	NOUVEAU NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	
NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	NOUVEAU NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.					
8	»		Premiers présidents	3 13,050 à 13,650 40,050					
			Présidents de chambre	13 10,300 à 10,900 138,900					
			Conseillers	84 8,400 à 9,900 759,900					
			Procureurs généraux.	3 13,050 à 13,650 40,050					
			Premiers avocats généraux.	3 10,300 à 10,600 51,200					
			Deuxièmes avocats généraux	13 8,900 à 10,100 122,100					
			Substituts des procureurs généraux	7 7,500 à 7,900 54,400					
			Greffiers en chef	3 8,500 à 9,900 27,600					
			Greffiers adjoints	24 4,000 à 6,500 132,100					
			Secrétaires des parquets	3 4,500 à 5,500 15,400					
			Commis chefs des parquets	4 3,900 à 4,300 16,600					
			Commis des parquets	16 1,600 à 2,800 34,600					
			Employés des greffes } traitements fixes	13 400 à 2,500 20,300					
			} émoluments et salaires	» » 10,000					
			Messagers	14 1,300 à 2,200 25,100					
			Concierges	2 1,500 à 1,500 2,800					
			Huissiers audienciers	12 700 8,400					
			Surveillant	1 1,700 1,700					
			Indemnités pour frais d'exécution des lois électorales	» » 5,000					
			Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier	» » 300					
			Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe.	» » 500					
			Travaux supplémentaires divers, y compris les indemnités pour le service du cabinet des premiers présidents.	» » 3,800					
			Augmentations de traitements.	» » 11,200					
				1,502,000					
			A déduire pour vacances de places.	8,000					
				1,494,000					
			<i>Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.</i>						
9	»		Cour d'appel de Bruxelles.	12,500					
			— de Gand	8,000					
			— de Liège	8,900					
			Dépenses éventuelles	2,600					
			Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.						
			Indemnités pour le matériel des greffes	3,000					
			A REPORTER fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
298,200	297,200	1,000	»	297,200	289,846 64	
1,494,000	1,479,000	15,000	»	1,462,000	1,446,840 76	
35,000	35,000	»	»	35,000	34,227 58	
1,827,200	1,814,200	16,000	»	1,794,200	1,770,914 98	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.			
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. — <i>Personnel.</i>				
		Tribunaux de première instance.				
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruxelles, Gand, Liège, Anvers et Charleroi.</i> <i>Personnel.</i>				
	a.	Présidents	3	8900 à 10300	47,900	1,805,000
		Vice-présidents	24	7100 à 8600	179,300	
		Juges d'instruction	28	6250 à 7450	190,000	
		Juges	65	5000 à 7100	542,900	
		Procureurs du Roi	5	8900 à 9800	47,100	
		Substituts	45	5000 à 5900	235,900	
		Greffiers	5	8700 à 9600	46,500	
		Greffiers adjoints.	70	3200 à 5500	276,400	
		Secrétaires des parquets.	5	4000 à 4900	24,200	
		Commis chefs des parquets	10	2600 à 4000	32,800	
		Commis des parquets	43	1200 à 2600	71,600	
		Huissiers audienciers	27	300 à 400	10,400	
		2 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Arlon, Bruges, Courtrai,</i> <i>Dinant, Louvain, Malines, Mons, Namur, Nivelles,</i> <i>Tongres, Termonde, Tournai, Verviers et Hasselt.</i> — <i>Personnel.</i>				
	b.	Présidents	15	7900 à 9300	126,000	1,411,150
		Vice-présidents	14	6100 à 7300	89,200	
		Juges d'instruction	23	5250 à 7150	143,550	
		Juges	56	4500 à 5600	274,000	
		Procureurs du Roi	15	7300 à 9100	121,000	
		Substituts	34	4500 à 5100	156,900	
		Greffiers	15	6600 à 7800	111,100	
		Greffiers adjoints.	55	3000 à 5100	214,800	
		Secrétaires des parquets.	15	3600 à 5400	68,400	
		Commis chefs des parquets	4	2600 à 4000	14,800	
		Commis des parquets	38	1200 à 3200	73,500	
		Huissiers audienciers	47	200 à 300	15,500	
		Indemnités allouées à divers greffiers de tribunaux de première instance (loi du 25 novembre 1889).	"	"	4,600	
		3 ^e CLASSE. — <i>Furnes, Huy, Marche, Neufchâteau,</i> <i>Turnhout et Ypres.</i> — <i>Personnel.</i>				
	c.	Présidents	6	6600 à 7800	45,800	307,250
		Juges d'instruction	6	5050 à 6250	33,950	
		Juges	12	4000 à 4600	51,500	
		Procureurs du Roi	6	6600 à 7800	43,800	
		Substituts	6	4000 à 4600	25,200	
		Greffiers	6	5400 à 6600	34,600	
		Greffiers adjoints.	10	2800 à 4300	34,700	
		Secrétaires des parquets	6	3200 à 4100	23,100	
		Commis des parquets	8	1200 à 2600	14,400	
		Huissiers audienciers	12	200	2,400	
10		A REPORTER. fr.				3,223,400

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,827,200	1,811,200	16,000	•	1,794,200	1,770,914 98	
3,860,000	3,660,000	200,000	•	3,620,000	3,523,779 75	
5,687,200	5,471,200	216,000	•	5,414,200	5,294,694 75	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,687,200	5,471,200	216,000	»	5,414,200	5,294,694 75	
50,000	29,000	1,000	»	50,000	29,490 45	
2,254,000	2,210,000	24,000	»	2,189,000	2,173,468 25	(1) 2 titulaires jouissent à titre personnel du traitement de la 1 ^{re} classe. (Loi du 25 novembre 1889.) (2) 1 titulaire jouit, etc., de la 2 ^e classe. (Id.) (3) 4 titulaires jouissent, etc., de la 1 ^{re} classe. (Id.) (4) 1 titulaire jouit, etc., de la 2 ^e classe. (Id.)
48,000	45,000	3,000	»	45,000	42,640 53	
7,999,200	7,755,200	244,000	»	7,678,200	7,540,293 94	
AUGMENTATION. . fr		244,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.
		CHAPITRE III.		
		JUSTICE MILITAIRE.		
		<i>COUR MILITAIRE. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.</i>		
14	»	Président	1 11,225	11,225
		Auditeur général	1 10,850	10,850
		Substitut de l'auditeur général	1 7,700	7,700
		Greffier	1 4,900	4,900
		Id. adjoint	1 3,200	3,200
		Messagers	2 1900 à 2260	4,160
		Augmentations de traitements	» »	963
		Indemnités pour le service de l'auditorat général	» »	1,000
15	»	Cour militaire. — Matériel		
		CONSEILS DE GUERRE. — Personnel.		
		Auditeurs militaires de 1 ^{re} classe	2 7100 à 7450	14,550
		Substituts	2 4300 à 4600	8,900
		Auditeurs militaires de 2 ^e classe	3 6100 à 7500	20,600
		Substituts	2 4000 à 4600	8,600
		Auditeurs militaires de 5 ^e classe	2 6500 à 6800	13,300
		Greffiers de 1 ^{re} classe	2 3,800	7,600
		Id. de 2 ^e id.	3 5500 à 5600	10,500
16	»	Id. de 5 ^e id.	2 5,400	6,800
		Greffiers adjoints de 1 ^{re} classe	2 2000 à 2400	4,400
		Id. de 2 ^e id.	1 2,000	2,000
		Id. de 5 ^e id.	» »	»
		Employés dans les auditorats	2 2600 à 5000	3,600
		Messagers	2 1,400	2,800
		Huissiers	» »	200
		Indemnités et augmentations de traitement	» »	150
17	»	Conseils de guerre. — Matériel		
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		
		CHAPITRE IV.		
		FRAIS DE JUSTICE.		
		Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion (<i>Crédit non limitatif</i>):		
48	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. — Indemnités aux victimes d'erreurs judiciaires.		2,550,000 »
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique		50,000 »
19	»	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels		
20	»	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
44,000	43,000	1,000	»	42,900	42,185 04	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,595 50	
106,000	106,000	»	»	106,000	104,690 72	
8,000	8,000	»	»	8,000	7,498 83	
160,000	159,000	1,000	»	158,900	155,970 09	
AUGMENTATION. . fr.		1,000				
2,400,000	2,400,000	»	»	2,400,000	2,737,595 29	
1,000	1,000	»	»	1,000	999 96	
15,000	15,000	»	»	15,000	13,303 34	
2,416,000	2,416,000	»	»	2,416,000	2,751,898 59	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																							
CHAPITRE V.																									
PALAIS DE JUSTICE.																									
21	»	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre																							
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																							
CHAPITRE VI.																									
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.																									
22	»	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> :																							
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">NOMBRE D'AGENTS.</th> <th style="width: 20%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 20%;">Montant de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Directeur</td> <td style="text-align: right;">7,000 »</td> <td rowspan="7" style="vertical-align: middle;">} 22,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Contrôleur de la comptabilité</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Secrétaire comptable</td> <td style="text-align: right;">8,800 »</td> </tr> <tr> <td>1 Commis</td> <td style="text-align: right;">2,400 »</td> </tr> <tr> <td>1 Commis classeur</td> <td style="text-align: right;">5,400 »</td> </tr> <tr> <td>1 Concierge</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Nettoyeuse</td> <td style="text-align: right;">700 »</td> </tr> <tr> <td>Nominations. Augmentations éventuelles de traitements. Indemnités</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">} 328,000 »</td> </tr> <tr> <td>Personnel des ateliers</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	7,000 »	} 22,000 »	1 Contrôleur de la comptabilité	1,000 »	1 Secrétaire comptable	8,800 »	1 Commis	2,400 »	1 Commis classeur	5,400 »	1 Concierge	1,000 »	1 Nettoyeuse	700 »	Nominations. Augmentations éventuelles de traitements. Indemnités	1,000 »	} 328,000 »	Personnel des ateliers	
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																							
1 Directeur	7,000 »	} 22,000 »																							
1 Contrôleur de la comptabilité	1,000 »																								
1 Secrétaire comptable	8,800 »																								
1 Commis	2,400 »																								
1 Commis classeur	5,400 »																								
1 Concierge	1,000 »																								
1 Nettoyeuse	700 »																								
Nominations. Augmentations éventuelles de traitements. Indemnités	1,000 »	} 328,000 »																							
Personnel des ateliers																									
23	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires																							
24	»	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel																							
25	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le Royaume de Belgique																							
26	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois																							
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
80,000	80,000	»	»	80,000	77,617 25	
80,000	80,000	»	»	80,000	77,617 25	
550,000	525,000	25,000	»	322,700	509,962 61	
140,000	140,000	»	»	156,500	132,456 46	
8,000	8,000	»	»	8,500	3,500 46	
12,000	12,000	»	»	12,000	8,851 21	
10,000	10,000	»	»	10,000	7,710 28	
520,000	495,000	25,000	»	509,500	462,260 72	
AUGMENTATION. . fr.		25,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE VII.		CULTES.			
27	>	Clergé supérieur du culte catholique :			
		CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Archevêque	1	21,000 »	21,000 »
		Evêques	5	16,000 »	80,000 »
		Frais de tournées et du secrétariat	»	»	27,500 .
		Secrétaires d'archevêché	3	1,500 »	4,500 »
		— d'évêché	10	1,000 »	10,000 »
		Vicaires généraux	4	4,500 »	18,000 »
		— —	10	4,000 »	40,000 »
		Chanoines	33	2,400 »	84,000 »
		—	17	2,000 »	34,000 »
28	>	Clergé inférieur du culte catholique :			
		CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Curés de 1 ^{re} classe	149	2,100 »	312,900 »
		Curés de 2 ^e classe	39	1,800 »	70,200 »
		— —	32	1,600 »	51,200 »
		— —	30	1,400 »	42,000 »
		Desservants	793	1,400 »	1,110,200 »
		—	952	1,200 »	1,118,400 »
		—	1,349	1,000 »	1,349,000 »
		Chapelains	4	1,000 »	4,000 »
		—	37	900 »	33,300 »
		—	117	800 »	95,600 »
		Vicaires	15	1,000 »	15,000 »
		—	957	900 »	861,300 »
		—	1,183	800 »	946,400 »
		Places restant à créer en 1911	»	»	50,000 »
		Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités. — Places nouvelles à créer en 1912. — Élévation de cures de la 2 ^e classe à la 1 ^{re}	»	»	74,500 »
					6,110,000 »
		A déduire pour vacances de places	»	»	60,000 »
					6,050,000 »
29	>	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises			
					A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS <i>demandés</i> POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES <i>de</i> L'EXERCICE 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
519,000	518,600	400	»	516,500	515,235 35	
6,050,000	6,045,000	5,000	»	5,994,800	5,954,516 71	
900,000	900,000	»	»	900,000	900,000 »	
7,269,000	7,263,600	5,400	»	7,211,300	7,167,750 04	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA Jrs dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			Report. . fr.
30	»	Culte protestant et anglican. — <i>Personnel</i> :			
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an	TOTAL des traitements.
		Pasteurs	7	4,000 »	28,000 »
		—	4	5,951 20	3,931 20
		—	1	3,528 »	3,528 »
		—	1	3,400 »	3,400 »
		—	1	3,000 »	3,000 »
		—	2	2,900 »	3,800 »
		—	1	2,500 »	2,500 »
		—	5	2,400 »	12,000 »
		—	5	2,280 »	11,400 »
		—	2	2,000 »	4,000 »
		—	1	1,900 »	1,900 »
		—	6	1,200 »	7,200 »
		Lecteur-chantre	1	1,008 »	1,008 »
		—	1	762 »	762 »
		—	3	480 »	1,440 »
		Sacristain	1	504 »	504 »
		Marguilliers	2	258 »	516 »
		—	9	252 »	2,268 »
		Création de nouveaux emplois et augmentations de traitements	»	»	842 80
31	»	Culte protestant et anglican. — Subsidés pour frais du culte et dépenses diverses			
32	»	Culte israélite. — <i>Personnel</i> :			
		MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »
		Rabbins	2	2,500 »	5,000 »
		Ministres officiants	2	2,125 »	4,250 »
		—	1	2,100 »	2,100 »
		—	3	1,500 »	4,500 »
		—	2	1,400 »	2,800 »
		—	1	1,300 »	1,300 »
		—	1	1,200 »	1,200 »
		—	1	800 »	800 »
		Secrétaire du consistoire	1	800 »	800 »
		Augmentations de traitements	»	»	158 »
35	»	Culte israélite. — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues			
34	»	Subsidés aux provinces, aux communes et aux consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.			
TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.					

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
7,269,000	7,263,600	5,400	»	7,211,300	7,167,750 04	
94,000	94,000	»	»	92,000	88,312 20	
13,000	13,000	»	»	13,000	9,410 46	
28,200	28,200	»	»	26,700	23,822 »	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	7,290 07	
7,415,200	7,409,800	5,400	»	7,554,000	7,297,584 77	
AUGMENTATION . . . fr.		5,400				

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE VIII.				
BIENFAISANCE.				
<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>				
55	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (<i>Crédit non limitatif.</i>)		
36	»	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre		
37	»	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.		
<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>				
38	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — <i>Personnel</i> , y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements. (<i>Y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire.</i>)		
PERSONNEL.				
		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS minimum. maximum.	TOTAL des traitements.
		4	5,000 7,000	24,500
		1	1,200	1,200
		5	5,000 4,500	12,900
		2	5,000 4,500	8,150
		5	2,600 3,500	14,800
		1	1,800 2,200	2,200
		5	2,400 2,800	15,600
		1	1,800 2,200	2,200
		4	2,700 3,200	14,120 ⁽¹⁾
		24	2,000 2,400	55,750
		5	5,500 5,900	18,980
		17	2,200 2,900	44,600
		5	1,700 2,100	5,100
		5	1,200 1,600	3,850
		5	1,700 2,900	10,400
		56	700 900	59,800
		6	2,000 2,800	15,170
		154	1,200 1,900	216,950
		5	1,550 2,500	5,850
		9	1,150 3,000	19,050
		1	" "	2,500
		"	" "	700
		"	" "	770
		"	" "	1,325
		"	" "	1,200
		"	" "	3,650
		"	" "	5,900
		"	" "	65,240
		"	" "	15,000
		"	" "	5,650
		"	" "	10,000
		"	" "	2,015
		"	" "	5,000
			A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,500,000	5,500,000	»	»	3,500,000	4,501,596 76	
200,000	150,000	50,000	»	150,000	150,000	
15,000	15,000	»	»	16,500	14,459 10	
645,000	625,000	18,000	»	632,000	605,125 44	(1) Application de l'article 5 de l'arrêté royal du 12 décembre 1896, fixant les traitements du personnel (augmentation du $\frac{1}{5}$ du taux maximum).
4,358,000	4,290,000	68,000	»	4,298,500	5,270,081 30	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
59	a.	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement : Entretien et transfert des élèves placés dans les écoles de bienfaisance de l'État . fr. 700,000 »			
	b.	Id. id. id. en apprentissage chez des particuliers ou confiés à des établissements d'instruction ou de charité 200,000 »			
		Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtimens et immeubles :			
40	a.	Achat, confection et entretien du mobilier et des instrumens de travail. — Matières premières pour la fabrication, frais d'impression et de bureau . . fr. 108,000 »			
41	b.	Dépenses relatives aux bâtimens, aux immeubles et au domaine agricole. 222,000 »			
42	»	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État			
	»	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance			
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.			
CHAPITRE IX.					
PRISONS.					
43	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consom- mation et de transformation			
44	»	Salaires des détenus			
45	»	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillans. — Armement du personnel.			
46	»	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés			
47	»	Traitemens des fonctionnaires et employés :			
<i>Personnel.</i>					
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.		NOMBRE d'agens.	TRAITEMENS.		TOTAL des traitemens.
			Minimum.	Maximum.	
Secrétaires des Commissions administratives		3	2,000	3,000	9,400 (*)
Secrétaire de la Commission centrale d'examen.		1	1,000	1,000	1,000 »
Directeurs		29	3,000	6,500	136,300 »
— adjoints		8	3,000	4,500	54,500 »
Aumôniers catholiques		29	700	2,800	53,700 »
— adjoints.		6	1,800	2,200	14,100 (*)
Médecins		24	700	2,800	44,400 »
— adjoints		6	1,000	2,200	10,500 »
— aliénistes		2	2,000	3,000	4,000 »
Pharmaciens		5	2,500	5,500	10,500 »
Instituteurs		17	1,800	2,800	42,000 »
— adjoints		4	1,800	2,200	8,200 »
					A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,558,000	4,290,000	68,000	»	4,298,500	5,270,981 50	
900,000	900,000	»	»	900,000	816,653 66	
330,000	330,000	»	»	345,969 85	289,551 04	
70,000	70,000	»	»	52,000	52,000	
5,000	5,000	»	»	5,702 09	5,000	
5,665,000	5,595,000	68,000	»	5,602,171 94	6,454,145 97	
AUGMENTATION. . fr.		68,000				
1,240,000	1,210,000	50,000	»	1,210,000	1,253,999 20	
215,000	213,000	»	»	215,000	213,572 96	
40,000	57,000	5,000	»	40,859 25	58,100	
20,000	20,000	»	»	27,795 43	22,600	
1,515,000	1,482,000	35,000	»	1,493,632 66	1,508,272 16	

(8) L'écart existant entre ce chiffre et la somme des traitements portés au maximum provient de l'octroi du cinquième du maximum prévu par l'article 69 du règlement général des prisons.

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.		TOTAL des traitements.
					REPORT. fr.	
		<i>Personnel (suite).</i>				
		Comptables des prisons de 1 ^{re} classe.	6	5,000	3,500	23,200 (*)
		Commis de 1 ^{re} classe.	25	2,600	3,000	73,500 »
		— de 2 ^e —	23	1,600	2,000	48,800 (*)
		— de 2 ^e — (comptables).	26	1,900	2,500	63,000 »
		— de 3 ^e —	22	1,500	1,500	29,600 »
		Commis-surnuméraires et aides-commis	9	300	600	3,600 »
		Magasiniers	3	1,600	2,000	10,200 (*)
		Surveillantes religieuses	87	700	800	62,100 »
		— laïques	5	1,000	1,000	5,000 »
		Chefs-surveillants	18	2,000	2,600	43,200 »
		Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe, y compris l'augmen- tation spéciale de 100 francs aux surveillants de 1 ^{re} classe	474	1,400	1,600	724,600 »
		Aides-surveillants (École)	28	1,100	1,100	30,800 »
		Surveillants des travaux	12	1,800	2,500	32,000 (*)
		Commissionnaires et barbiers	5	800	1,200	6,100 (*)
		Maitres de musique et de gymnastique	2	600	600	1,200 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes	62	40	400	9,500 »
		Aumôniers protestants et israélites	36	240	500	10,100 »
		Chevrons aux surveillants	»	50	500	46,300 »
		Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.)	»	»	»	3,600 »
		Gratifications annuelles à certains commis et sur- veillants	»	»	»	10,400 »
		Augmentations réglementaires aux fonctionnaires, employés et surveillants	»	»	»	10,000 »
		Création d'une place de commis à la prison de Cour- trai et de dix places de surveillant à la prison de Forest	»	»	»	16,600 »
48	»	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés				
49	»	Frais d'impression et de bureau				
50	»	Patronages préventifs de la criminalité et du vagabondage. — Protection des mineurs				
51	»	Mobilier : achat, confection et entretien. — Bâtiments : entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles				
		TOTAL DU CHAPITRE IX.				fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,515,000	1,482,000	33,000	»	1,493,632 66	1,508,272 16	(*) L'écart existant entre ce chiffre et la somme des traitements portés au maximum provient de l'octroi du cinquième du maximum prévu par l'article 69 du règlement général des prisons.
1,632,000	1,614,000	18,000	»	1,600,800	1,552,212 65	
50,200	50,200	»	»	30,200	30,116	»
24,000	20,000	4,000	»	24,800	27,053 67	»
55,000	55,000	»	»	45,000	40,000	»
175,000	175,000	»	»	175,000	158,374 34	»
3,431,200	3,576,200	55,000	»	3,569,532 66	3,316,028 82	
AUGMENTATION. . fr.		55,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
FRAIS DE POLICE.		
52	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.		
53	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
54	»	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1912 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>).
55	»	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1912 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>).
56	»	Secours à des ministres des cultes
Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse :		
	a.	Aux magistrats et employés de l'ordre judiciaire ou à leurs veuves et familles . fr. 12,000 »
57	b.	Aux employés de l'Administration centrale et des établissements ressortissant au Département, ou à leurs veuves et familles 7,000 »
	c.	Aux employés des prisons ou à leurs veuves et familles 6,000 »
	d.	Aux agents salariés des divers services ressortissant au Département ou à leurs veuves et familles 6,000 »
58	»	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000	»
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000	»
60,000	60,000	»	»	70,374 26	60,700	»
20,000	20,000	»	»	20,000	26,508 35	»
16,000	16,000	»	»	16,000	18,714 28	»
30,000	50,000	»	»	30,000	29,585	»
31,000	51,000	»	»	31,000	29,589	»
10,000	10,000	»	»	10,000	6,805	»
167,000	167,000	»	»	177,374 26	171,501 65	»

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
59	»	Subsides à des revues scientifiques relatives au droit ; achat de livres destinés aux tribunaux ; dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XIII.		
SERVICES DIVERS.		
60	»	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Charleroi. — Plans. — Acquisition de terrains. — Travaux de construction et de parachèvement
61	»	Travaux d'agrandissement et d'amélioration aux écoles de bienfaisance de l'État. — Acquisition de terrains. — Matériel en vue de la réorganisation de l'enseignement professionnel.
62	»	Église de Notre-Dame, à Laeken. — Parachèvement
63	»	Construction d'une nouvelle église et d'un presbytère pour la paroisse de Saint-Martin, à Arlon. — Ameublement de l'église
64	»	Église des SS.-Pierre-et-Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges; construction des clochers de l'église
65	»	Subside à la commune de Watermael-Boitsfort pour la construction de l'église de Boitsfort
66	»	Construction d'une maison de refuge pour femmes, à Bruges.
67	»	Asiles d'aliénés de l'État, à Tournai et à Mons. — Achat de terrains. — Agrandissements. — Construction d'une section pour aliénés criminels à l'asile de Tournai.
	»	Asile d'aliénées de l'État, à Mons. — Transformation des locaux. (<i>Pour mémoire</i>)
	»	Subside à l'Institut international de droit pénal. (<i>Pour mémoire.</i>)
	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour la construction, la restauration et l'ameublement d'édifices servant aux cultes, y compris les tours mixtes. (<i>Pour mémoire.</i>)
68	»	Institution royale de Messines. — Amélioration des locaux
69	»	Subside à la province de la Flandre orientale pour la reconstruction du séminaire de Gand.
	»	Tables décennales des registres de l'état civil (années 1901 à 1910). (<i>Pour mémoire.</i>)
70	»	École de bienfaisance de l'État pour filles, à Namur. — Travaux de clôture, de nivellement et d'appropriation des terrains
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
17,000	17,000	»	»	17,000	7,774 70	
17,000	17,000	»	»	17,000	7,774 70	
400,000	400,000	»	»	502,596 48	207,854 99	
170,000	170,000	»	»	458,845 90	231,483 06	
268,000	460,000	»	192,000	600,000 »	358,141 67	
253,000	210,000	23,000	»	600,000 »	100,000 »	
36,000	50,000	6,000	»	50,000 »	16,901 37	
50,000	50,000	»	»	110,000 »	100,000 »	
200,000	200,000	»	»	200,000 »	52,715 98	
200,000	200,000	»	»	50,000 »	»	
»	25,000	»	25,000	»	»	
»	»	»	»	4,500 »	»	
»	»	»	»	950,000 »	»	
25,000	25,000	»	»	»	»	
60,000	60,000	»	»	»	»	
»	120,000	»	120,000	»	»	
50,000	»	50,000	»	»	»	
1,692,000	1,950,000	79,000	537,000	3,285,940 58	1,047,095 07	
DIMINUTION . . fr		258,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Recapitulation</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de justice
VI.	Publications officielles. — Commissions et jurys.
VII.	Cultes
VIII.	Bienfaisance
IX.	Prisons
X.	Frais de police
XI.	Traitements de disponibilité, pensions et secours
XII.	Dépenses diverses et dépenses imprévues.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XIII.	Services divers
ENSEMBLE. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
844,000	808,000	36,000	»	807,900	784,551 51	
7,999,200	7,755,200	244,000	»	7,678,200	7,540,293 94	
160,000	159,000	1,000	»	158,900	155,970 09	
2,416,000	2,416,000	»	»	2,416,000	2,751,898 59	
80,000	80,000	»	»	80,000	77,617 25	
520,000	495,000	25,000	»	509,500	462,260 72	
7,415,200	7,409,800	5,400	»	7,354,000	7,297,584 77	
5,663,000	5,595,000	68,000	»	5,602,171 94	6,434,145 97	
3,431,200	3,376,200	55,000	»	3,369,552 66	3,316,028 82	
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000	
167,000	167,000	»	»	177,374 26	171,501 65	
17,000	17,000	»	»	17,000	7,774 70	
1,692,000	1,950,000	»	258,000	3,285,940 58	1,047,095 07	
30,464,600	30,288,200	434,400	258,000	31,516,519 24	30,106,723 06	
AUGMENTATION . . . fr.		176,400				

(56)